ROUBAIX

Où aller aujourd'hui ?

MUSEE. — Ecole des Arts Industriels. — Ouvert de 10 heures à midi.

MARCHE AUX OISEAUX. — Place Chevreuil. — Toute la matinée jusqu'à 1 heure.

CANAL DU BLANC-SEAU. — A 3 heures, régates internationales et courses de canots automobiles organisées par le Cercle nautique « L'Aviron ».

HIPPODROME. — « The Royal Vio », représentations à 3 heures et à 8 heures et demie.

PARC DE BARBIEUX. — De 4 heures et demie à 6 heures et demie, concert public pa rla Philharmonique du Jean Ghislain.

SQUARE PIERRE CATTEAU. — A 8 heures et demie, grand concert et fête de nuit avec illu- Grande Harmonie.

DUCASSE DE L'EPEULE. — Réjouissances diverses.

LIBERTÉ ET PROCESSIONS

Dans un filet bizarrement intitulé « La Liberté belge », un journal clérical n'ayant vraisemblablement pas encore pu digérer notre article « A quand la procession ? », paru mardi dernier, s'efforce pour nous confondre d'opposer l'attitude des socialistes belges à celles des socialistes français.

En Belgique, les cléricaux comme les socialistes, ont le droit de manifester sur la voie publique.

Selon notre confrère, s'il n'en est pas de même chez nous, c'est que la Franc-Maçonnerie est... « l'impératrice » (sic) du Socialisme!!!

Et cette constatation tirée par les cheveux (au moins!) l'amène tout de suite à conclure :

... Avouez, ô « Egalité », qu'à Roubaix tout va pour le mieux, tous les ouvriers sont heureux et n'ont plus rien à désirer depuis le jour où, à cause de vos amis, on a enlevé aux catholiques le droit de faire leurs manifestations religieuses ».

Nous n'avons pas souvenance d'avoir jamais dit ou entendu dire par nos camarades qu'il suffisait pour résoudre la question sociale de contraindre les cléricaux à respecter la loi concordataire dont par ailleurs ils semblent tant redouter l'abrogation.

D'autre part, c'est commettre une légère erreur historique de prétendre que les processions ont été supprimées à Roubaix « à cause de nos amis ».

Si nous ne nous trompons, c'est la municipalité Allard qui, bien avant l'avènement des socialistes à l'hôtel de ville, abolit les processions religieuses à la suite de contre-manifestations provoquées non seulement par nos partisans surtout, ô pieux confrère, par certains de VOS amis comme, par exemple, M. Achille Rousseau, un conseiller municipal mottiste dont vous patronâtes la candidature.

Mais ces considérations sont d'ordre secondaire et ne nous empêcheront pas, au contraire, d'aborder la question de principe :

Si nos camarades de Belgique admettent les cortèges religieux, c'est que de leur côté, ils peuvent user du droit de manifester dans la rue, et qu'ils ne manquent pas en certaines circonstances, de se répandre en longues théories derrière les plis flottants de leurs drapeaux rouges.

Ces jours-là, les mâles accents de l'Internationale couvrent largement les timides « ô salutaris » qui semblent n'être que les râles d'agonie d'un culte mourant.

En tout cas, les processions du passé comme les cortèges de l'avenir peuvent se dérouler par les rues des villes belges sans provoquer le moindre désordre.

En serait-il de même chez nous ? Evidemment, non.

Alors que le drapeau rouge est prohibé comme emblème séditieux ; que certaines manifestations socialistes ou républicaines, telles la visite annuelle au Mur des Conjurés ou le cortège rationaliste en l'honneur d'Etienne Dolet sont l'objet de mesures policières : interdiction de cris et de chants, dislocation obligatoire par groupes de cent, etc... tout cela par des considérations d'ordre public, pourquoi tolèrerait-on davantage que les cléricaux puissent s'adonner au dehors des jours gras à de bruyantes et carnavalesques exhibitions ?

Quand nous voyons dans des localités, où, au mépris du Concordat, les processions sont tolérées, les christicoles injurier et même frapper les citoyens refusant de se prosterner devant leur idole de pain azime ; quand nous voyons ici même à Roubaix ces mêmes christicoles prétendre obliger les gens ne pensant point comme eux à imiter leur attitude jusque dans les ventes publiques, nous sommes en droit de nous étonner de l'impudence avec laquelle ils osent réclamer « la liberté... belge » !

Avant d'user d'une chose, il faut d'abord la connaître. Nos cléricaux connaissent-ils la liberté ?

En tout cas, il n'y paraît pas à leur manière de faire.

MARCELS.

Les Droits des Travailleurs

Suites invraisemblables d'une invraisemblable histoire. — Assureurs qui se moquent des gens. — Touchons-nous enfin au dénouement ?

Il se passe en France, sous la 3e République, *en plein 20e siècle,* des choses incroyables.

Nos lecteurs connaissent par le détail les tribulations d'un vieux tisserand quasi-illettré, nommé Deroissart, qui atteint le 20 mars dernier, au cours de son travail, d'une blessure ayant nécessité en partie l'amputation de la main droite, est depuis le 13 mai en butte à certains procédés de la part de la Compagnie d'assurances « Le Syndicat du Nord », munie des pouvoirs du patron M. Henri Prouvost.

Nous avons vu comment, au mépris de la loi, ce dernier déclara l'accident à la Mairie 50 jours trop tard, après avoir envoyé l'ouvrier blessé ayant de par le législateur le droit de choisir son médecin), se faire soigner à la maison de secours de la Compagnie d'assurances.

Nous avons vu aussi comment le représentant de M. Prouvost (bien que ce dernier eût reconnu l'accident du travail), vint demander à faire la preuve que la blessure de M. Deroissart était due non à un traumatisme professionnel, mais à une morsure de chien.

Or, il résulta des dires des témoins appelés par le préposé de M. Henri Prouvost, que M. Deroissart avait été le 5 février mordu par un petit chien à l'index gauche.

La cause paraissait entendue. Une morsure de chien à la main gauche provoquant quarante-trois jours après une décomposition de la main droite est une assertion qui ne vaut même pas un haussement d'épaules.

Pourtant ce sont des chinoiseries aussi saugrenues que certaines gens ont le toupet de soumettre à l'appréciation des magistrats de la République.

L'affaire Deroissart contre Prouvost dont nous avons exposé tous les suggestifs détails est appelée le 5 courant devant le Tribunal civil de Lille.

Mais en attendant la décision de ce dernier, M. Henri Prouvost a cessé depuis le 13 mai de verser au vieux travailleur blessé à son service l'indemnité journalière de demi-salaire à laquelle il a droit.

C'est là un nouvel et monstrueux abus à ajouter aux autres.

Notre sympathique ami, Me Balavoine, avisé de cette situation scandaleuse, a adressé par notre intermédiaire, à M. Petit, l'honorable juge de paix du canton Nord, les conclusions suivantes :

« Pour : Théophile Deroissart, tisserand, demeurant à Roubaix, Grande-Rue, cour Lefebvre, 19, demandeur ;

» Contre : Henri Prouvost, fabricant, demeurant à Roubaix, rue du Nouveau-Monde, 43, défendeur ;

» Plaise à M. le Juge de Paix :

» Attendu que le demandeur ouvrier, tisserand au service du défendeur, a été le 20 mars 1905, au cours de son travail, victime d'un accident qui entraînera une incapacité permanente partielle ;

» Que son salaire annuel était de 1.200 fr. ;

» Attendu que l'indemnité journalière ne lui a été payée que jusqu'au 13 mai 1905 ;

» Attendu qu'aux termes de l'article 15 de la loi du 9 avril 1898, modifiée par la loi du 31 mars 1905, les indemnités temporaires sont dûes, en cas d'incapacité permanente jusqu'à la décision définitive ;

» Qu'aucune décision définitive n'est intervenue jusqu'à ce jour, puisque la tentative de conciliation devant M. le Président du Tribunal civil n'a même pas encore eu lieu ;

» Par ces motifs,

» Condamne le défendeur à payer au demandeur l'indemnité journalière prévue par l'art. 3 de la loi de 1898 à dater du 13 mai 1905 (date à laquelle elle a cessé de lui être versée) jusqu'à ce qu'intervienne la décision définitive prévue à l'art. 15 de la loi de 1898 modifiée par la loi du 31 mars 1905.

» Condamner le défendeur aux dépens ;

» Sous toutes réserves. »

M. le Juge de Paix du Canton-Nord a appelé vendredi après-midi les deux parties en conciliation où nous sommes allé assister M. Deroissart.

Se basant sur l'enquête précédente et sur le texte d'une récente circulaire du Ministre de la Justice, M. Petit a, à deux reprises *différentes, fortement engagé le mandataire* de M. Henri Prouvost à faire droit à notre demande en acceptant de verser à l'ouvrier infirme l'indemnité à lui due.

Le délégué patronal s'y étant refusé, M. Deroissart a reçu du magistrat un permis de citer.

Il est fort probable que devant toutes ces tergiversations déplorables, M. Henri Prouvost sera invité à comparaître en personne pour le jugement.

Atendons la suite avec confiance.

MARCELS.

Exposition de Tourcoing

Le huit Juillet, à 3 heures de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel de Ville de Tourcoing, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication des cafés, brasseries et restaurants de L'EXPOSITION DES INDUSTRIES TEXTILES. Le cahier de charges et les plans sont à la disposition des intéressés, au bureau de l'Exposition, Hôtel de Ville. 1359-4.

—o—

APRES LE DEPART DES MORVEUX

La morve ayant été constatée chez différents animaux de la cavalerie de Buffalo Bills, M. Demora, vétérinaire, a été chargé de veiller à la désinfection des terrains qui furent occupés par la troupe du colonel Cody.

Interdiction est faite aux animaux d'espèce chevaline, ovine et mulassière de circuler sur lesdits terrains, d'où il est, jusqu'à nouvel ordre, interdit d'enlever quoi que ce soit.

—o—

UN TABLEAU FOUDROYE

Pendant le violent orage qui s'est abattu vendredi sur Roubaix, la foudre est tombée sur l'enseigne du café de la Coupe d'Or, à l'angle des rues des Arts et d'Inkermann.

Le tableau a été complètement arraché. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

—o—

SOUS LE COCHE

Vendredi, vers onze heures et demie du matin, M. François Lefebvre, 59 ans, demeurant rue de Naples, cour Hisbrinck, domestique chez M. Lepoutre-Six, marchand de charbon rue de l'Ouest, a été, passant rue de l'Epeule, renversé sous sa propre voiture.

Blessé à la jambe gauche, M. Lefebvre a été transporté à son domicile, après avoir reçu les soins nécessaires de M. le docteur Torck.

—o—

LA BOURSE

M. Jean Dubar, demeurant rue Colbert, 42, a trouvé vendredi matin, une bourse avec chaînette contenant une certaine somme et quelques médailles.

—o—

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez M. Jean-Baptiste Lhoest, le 29 juin, à 8 heures du matin, M. Clément Fraisier, 27 ans, meuleur, demeurant boulevard de Beaurepaire, cour Jonville, 8, s'est fait une légère contusion au flanc gauche en faisant un faux pas.

6 à 8 jours de repos.

— Un manœuvre de chez Mme veuve Jules Martel, M. Léopold Dostal, 43 ans, demeurant rue de Soubise, 42, a eu la main gauche écrasée par la chute d'une caisse.

12 à 15 jours de repos

— Chez MM Etienne Motte et Cie, Mlle Maria Devis, 20 ans, soigneuse, demeurant à Mouscron, hameau du Petit Courtrai, 12, s'est fait une plaie contuse à l'extrémité de l'index gauche en prenant des pignons.

15 jours de repos.

— M. Auguste Colin, 44 ans, demeurant rue Newton, 29, marbrier chez Mme veuve Leburgue, s'est fait une entorse du pied gauche, par suite d'un faux pas.

6 jours de repos.

— Chez MM. Alfred Motte frères, M. Henri Thaye, 39 ans, rattacheur, demeurant rue des Longues-Haies, cour Desreumaux, 4, a été blessé au cinquième orteil gauche par un organe de son métier.

8 à 10 jours de repos.

— Au même établissement, un homme de peine, M. Georges Barrat, 28 ans, demeurant rue de Croix, 16, s'est piqué au gros orteil gauche en marchant sur un clou.

3 à 4 jours de repos.

— Mlle Mathilde Tellier, 19 ans, bobineuse chez M. Emile Eloy, demeurant rue Saint-Antoine, cour Défontaine, a été piquée à la paume de la main droite par une broche.

5 à 6 jours de repos.

—o—

NOS SOCIETES

On se rappelle que le récent concours international de Liège pour les fanfares cyclistes auquel prit part l'Union cycliste de Roubaix fut marqué de certains incidents relatifs à la façon dont les prix avaient été attribués.

Voici ce qu'à ce sujet nous extrayons de notre confrère l'*Express de Liège :*

— N° 33. Union Cycliste du Nord de Roubaix, 26 exécutants.

Superbe corps, de belle allure, grande discipline.

Le morceau imposé est empoigné littéralement dans un mouvement vibrant que les précédentes Sociétés ne lui ont pas donné. Grande justesse, vigueur, netteté ; les instruments ont une sonorité supérieure ; cela tient, sans doute, à l'association judicieuse des divers types de trompettes, qui ne donnent pas seulement les notes extrêmes, hautes et basses, mais encore tout l'intermédiaire avec une régularité et une homogénéité de clavier.

La même opinion à l'égard du second morceau, plein de crânerie et qui laisse le public sous le coup d'un véritable enthousiasme.

— N° 40. Berchemsche Wielrijders Club De Lauwertak, 24 exécutants.

Superbe groupe, d'admirable tenue, dénotant dès l'attaque du morceau imposé, de la netteté, de l'ensemble, de la pondération ; le mouvement est un peu lent, toutefois, et encore ici, il y a des notes hautes douteuses, même fausses. Ces petites réserves à part, il ne s'en faut pour la perfection, que d'un travail séparé mieux conduit pour éviter ces faiblesses isolées de l'un ou l'autre exécutant, qui n'ont pas eu d'inuuence réelle sur l'ensemble.

Dans le morceau au choix, même qualité que ci-dessus, avec plus d'assurance encore.

On sait que c'est cette dernière société qui fut classée première alors que l'« Union Cycliste de Roubaix » n'obtient que le 2e prix. Ce résultat inattendu fait dire à notre confrère liégeois :

« En ce qui concerne la première place, la décision du jury suscite un moment de surprise... »

J' te crois... Wasquehal !

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE. 5, rue du Collège, Roubaix. — Extraction sans douleur Maladies de la bouche

L. 596.

Informations et Communications diverses

INSTITUT TURGOT. — Année scolaire 1904-1905. — Dix-neuf élèves de l'Institut Turgot ont subi avec succès les épreuves du brevet élémentaire.

Ce sont : MM. Henri Bouchez, Jean Boulze, Alphonse Breuval, André Charlot, Georges Degrelle, Emile Desor, Edouard Devernay, Théophile Dewasch, Pierre Dravigny, Ernest Dujardin, Julien Erkens, Eugène Fiévet, Albert Gilles, Eugène Leblond, Raoul Legay, Maurice Margat, Maurice Nevejans, Albert Vitse, Robert Waeles.

La Muse de Nadaud, siège : Brasserie des Orphéonistes, 126, rue de la Gare à Roubaix. Mardi 4 juillet, à 8 h. heures du soir, réunion générale. Ordre du jour : Cotisations ; correspondance ; concours poétique de 1905. Questions diverses.

Certificat d'études. — Examen des aspirantes du canton de Lannoy. — Elèves inscrites : 81 ; élèves présentes : 76. Admissibles aux épreuves orales : 69 ; reçues définitivement : 57. Prix départementaux : 1er Jeanne Masquelier, de l'école publique de Chéreng ; 2e, Germaine Baugaert, de l'école publique de Flers-Breucq.

Festival des quartiers du Pile, Duthilleul et de la Place Ste-Elisabeth. — Le comité invite les détenteurs de listes de souscriptions à faire connaître aujourd'hui 2 juillet, au comité central, chez M. Emile Prouvost, 265 bis, rue Duthilleul, le montant des sommes recueillies à ce jour afin d'avoir une base pour établir le montant des primes. Le secrétaire général, M. Alfred Desquiens et le trésorier, M. Emile Prouvost, se tiendront au siège central, rue Duthilleul, 265 bis, aujourd'hui de deux heures à 5 heures du soir pour recevoir le montant des souscriptions.

Dépôt des Cartes Postales Ed. G B, au Grand Bazar. 612-4.

Théâtres, Fêtes et Concerts

CONCERTS PUBLICS. — Voici le programme des concerts publics qui seront exécutés par la Philharmonique du Jean Ghislain, le dimanche 2 juillet courant, au Parc de Barbieux, à 4 heures et demie, et le jeudi 6 du même mois, à 8 heures et demie, place Faidherbe :

Première partie. — 1. Cavalerie, marche, Turine. — 2. Ouverture de Concert, Bajus. — 3. La Chanson des Nids (solistes : MM. Josse, Behiels, Mercier). Buot. — 4. Le Petit Duc, Parès.

Deuxième partie. — 5. Jeanne Maillotte, Reynaud. — 6. Retraite croate, Coquelet. — 7. La Poupée de Nuremberg, Ligner. — 8. Regina, grande valse, Labole.

Cinéma gratis t. l. jours : Galeries Lilloises

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 1er juillet 1905

Naissances. — Remi Meuris, rue Decrême, 173. — Emma Delbarre, rue Sainte-Elisabeth, 16. — Lucienne Vandenabeele, rue d'Alger, 262. — Désiré Verhaegh, ru d'Algr, 208. — Gustave Cau, rue Pierre de Roubaix, 7.

Décès. — Flavie Depoortère, 30 ans, ménagère, rue Voltaire, 39. — Augustine Ruffin, 70 ans, ménagère, rue Descartes, fort Sion, 12. — Augustine Boitte, 73 ans, ménagère, rue Blanchemaille.

LES **MOTEURS** « EXACT » « CHAMPION » « PHENIX » à gaz, gaz pauvre et essences.
et le nouveau Gazogène-Epurateur « Exact
Consommation : 1 Centime PARCHEVAL HEURE
ont réalisé plus de 80 ventes à l'Exposition d'Arras et y ont obtenu les plus hautes récompenses.
CALOIN & MARC, constructeurs à LILLE
15, 17, 19, rue Kuhlmann. Ventes. Locations

TOURCOING

LE DIMANCHE 2 JUILLET A TOURCOING

Régates internationales. — A 3 heures, sur le canal du Blanc-Seau, au Blanc-Seau.

Ducasse. — Au Blanc-Seau.

Concert public. — A 5 heures du soir, sur le Kiosque de la Place Thiers, concert par « Les Trompettes réunis ».

Pauvres orphelins

Ne pourrait-on apporter quelque amélioration à la situation des petites orphelines qui occupent une partie de l'hospice de la rue d'Havré ? Elles sont là une centaine environ qui, le dimanche venu, pourraient jouir de la vie familiale dont elles sont complètement privées. La plupart de ces pauvrettes ont encore, à défaut de père et mère, soit des grands parents, soit une tante, soit un autre membre de la famille, avec lesquels elles pourraient passer la journée du dimanche.

Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Les orphelines peuvent obtenir un jour de sortie tous les deux ou trois mois, mais les sœurs qui les dirigent, emploient tous les moyens en leur puvoir pour empêcher ces sorties ou pour les limiter. Tut récemment encore, *toutes* les pauvres petites en ont été privées, sous prétexte que l'une d'elles avait commis une faute, un crime pour leurs douces surveillantes, et elles ont été contraintes d'assister à la messe, aux vêpres et au salut en guise de distraction, leurs distractions habituelles du dimanche d'ailleurs.

Pourquoi ne pas permettre *tous* les dimanches aux pauvres orphelines de sortir avec les membres de leurs familles qui en expriment le désir ? Il nous semble que cela ne peut guère suffrir de difficulté. Et surtout pourquoi ne pas laisser l'orphelinat ? Les orphelines ne s'en porteraient que mieux.

—o—

L'AFFAIRE DE MŒURS

M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement, a terminé son enquête concernant l'affaire de mœurs dont nous avons parlé dans notre numéro d'hier. L'inculpé, un nommé A... M..., 21 ans, ouvrier confiseur, a été laissé en liberté provisoire, en raison de ses bons antécédents et parce qu'il a son domicile fixe à Tourcoing.

Interrogé de nouveau samedi matin, il a continué à nier énergiquement, malgré les affirmations les plus formelles de la fillette qu'il aurait tenté de violenter.

Contrairement à ce que nous disions hier, il n'y aurait pas eu viol, mais il y aurait déchirure occasionnée par le doigt et que le médecin a constatée.

M. Niéderst a envoyé le rapport de son enquête au parquet.

—o—

UN INCENDIE DU A L'ORAGE

Vendredi, à huit heures, un orage violent éclata sur Tourcoing. Les éclairs se succédaient sans interruption et une pluie diluvienne tombait.

A huit heures un quart la foudre mit le feu à la ferme du Blanc-Ballot, occupée par M. Décottignies, à l'Epinette. Les pompiers prévenus par M. Arthur Lampe, cycliste, qui passait en ce moment à l'Epinette, se rendirent sur les lieux. Ils circonscrirent l'incendie en abattant la toiture en chaume de chaque côté du grenier à fourrage où sévissait le feu. Le fléau ainsi circonscrit fut bientôt maîtrisé. Les dégâts sont évalués à mille francs environ. Il y a assurance.

A L'ACADEMIE DE MUSIQUE

Nous donnons ci-dessous les résultats du concours qui ont eu lieu pendant la semaine dans les diverses classes de l'Académie de musique :

Classe élémentaire de solfège. — 1re division. — Ont obtenu une mention, les élèves dont les noms suivent : Grimonprez César, Catry Henri, Phalempin Etienne, Allard Georges, Desoblin Emile, Phalempin Henri, Willoquet Victor.

2e division. — Ont obtenu une mention : Catry Jules, Leblanc Jules, Gardin Gustave, Tanghe René, Dejonckeere Joseph, Cantrelle Henri, Kinnen Jean-Baptiste, Christiaens Gustave.

Deuxième classe de solfège (jeunes filles). — 1re division. — 1re mention : Melliez Jeanne, Decoopman Madeleine et Glorieux Zoé ; 2e mention : Hoornaert Jeanne ; Mas Berthe, Pleurnage Yvonne, Vansteenkiste Berthe.

2e division. — 1re mention : Verhelle Antoinette, Leman Julia, Vandenberghe Berthe, Corne Fernande. — 2e mention : Chantraine Rachel, Delay Alice.

—o—

LES DANCERS DE L'ALCOOL

Vendredi soir, Henri Couvreur, âgé de 43 ans, portefaix, demeurant en logement « A la Clef d'Or », rue du Conditionnement, se trouvait en état d'ivresse à la gare et causait du scandale. Les agents attel Henri et Roussel voulurent prêcher le calme au pochard ; mal leur en prit, car ils furent accueillis de la part de ce dernier par une bordée d'injures.

Couvreur fut appréhendé alors par les agents et écroué au violon municipal. Il a été transféré à Lille samedi et sera poursuivi pour ivresseet outrages aux agents.

—o—

COMMISSION D'HYGIENE

La commission locale d'hygiène se réunira à la mairie, mardi prochain, à deux heures et demie et se rendra ensuite dans divers quartiers de la ville, notamment de la Croix-Rouge, qu'elle examinera au point de vue propreté.

—o—

SYNDICAT DES TRIEURS

La commission syndicale adresse à ses adhérents, l'avis suivant :

Camarades,

Vous êtes priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui dimanche 2 juillet, à 4 heures très précises du soir, au siège syndical, chez Noël Vanheghem, 4, rue Carnot.

Ordre du jour : Question très intéressante. — Présence urgente.

—o—

CONCERTS PUBLICS

L'Harmonie de la Croix-Rouge exécutera le lundi 3 juillet 1905, à 8 heures et demie du soir, sur le kiosque de la place de la Croix-Rouge, les morceaux suivants :

1. Paris-Bruxelles (Turine) ; 2. Les Noces de Jeannette (V. Masse) ; 3. Confidences (Wesly) ; 4. La Vivandière (B. Godard) ; 5. Triolette (A. Loger) ; 5. Sentiers Perdus (O. Kelly).

LEURS RENTES

Chez Dupire-Dupont, un charbonnier, Jules Marthe, 23 ans, demeurant rue de Gand, s'est fait un effort en déchargeant un wagon de charbon.

6 à 8 jours de repos.

— Chez Desvenain et Aubert, tisseurs, 3, rue du Repos, un tireur de cordes, Arthur Verbrugge, 14 ans, demeurant 31, rue Fin de la Guerre, s'est fait prendre à la barre de la chaîne de leviance du métier mécanique, et a été contusionné aux parties.

5 à 6 jours de repos.

— Chez Louis Sion, filateur, 248, rue du Général Drouot, une soigneuse, Hélène Leclercq, 20 ans, demeurant à La Marlière, en tirant une barbe, a eu le majeur droit pris dans les peignes d'un bobinoir ; la face extérieure de ce doigt a été déchirée et l'extrémité du tendon extenseur a été détruit.

Un mois de repos.

— Chez Desrousseaux frères, retordeurs, rue Moulineuse, Marie Gossart, 17 ans, demeurant rue de Cassel, en nettoyant son métier, s'est fait des plaies au pouce et au médius droit.

12 à 15 jours de repos.

— Chez Henri Delahousse, négociant, 22, rue des Barbiers, un apprenti trieur, Arthur Maerte, 19 ans, demeurant 104, rue de Dunkerque, a fait une chûte et s'est contusionné la main gauche.

8 jours de repos.

Informations et Communications diverses

Les arrivages aux halles. — Il est arrivé vendredi matin aux halles de Tourcoing, 1.800 kilos de marée, 300 kilos de pois, 120 kilos de fromage, 110 kilos de pêches, 100 kilos d'abricots, 10 kilos de tomates, 150 kilos de cerises.

Samedi matin, il est arrivé 10 kilos d'écrevisses, 60 kilos de haricots, 170 kilos d'abricots, 110 kilos de pêches, 160 kilos de tomates, 55 kilos de biettes, 100 kilos de cerises, 20 kilos de fromage, 50 kilos de pois, 100 salades.

Mouvement des étrangers. — Du 24 juin au 1er juillet, il est arrivé à Tourcoing 9 hommes, 6 femmes de nationalité étrangère. Il en est parti 7 hommes, 3 femmes et 2 enfants.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 2 juillet 1905

Naissances. — Leclercq Palmyre, rue du Nord, 25. — Villaeys Léon, rue d'Angleterre, 71. — Lefebvre Marie, rue de Linselles.

Décès. — Desmet Ursule, 54 ans, sans profession, rue du Moulin Fagot, 160. — Hol Charles, 54 ans, mouleur, rue Nationale, 122. — Ogé Angélique, 99 ans, sans profession, rue de Lille, 121.

Publications. — Bonhomme J.-B., employé de commerce, rue Pierre Corneille, 36, et Capart Louise, repasseuse, rue de Roubaix, 104. — Boulant Félicien, comptable, à Cambrai, et Lanctin Jeanne, sans profession, rue Victor-Hugo, 67. — Delespaux Georges, magasinier, rue de Nancy, 23, et Derycke Marie, doubleuse, rue de Beauvais, 13. — D'halluin Pierre, contremaître, rue de Paris, 189, et Bodin Marie, ménagère, rue de Paris. — Froment Jules, magasinier, rue de la Latte, 279, et Beeuwaert Julienne, journalière, rue de la Latte, 275. — Michelly J.-B., manœuvre de maçon, rue de Carvin, 8, et Catteau Marguerite, soigneuse, rue de la Blanche Porte, 20. — Vandenbrouck Edouard, rattacheur, rue du Tirolois, 42, et Montagne Clémence, rattacheuse, rue du Halot, 214. — Wagnon Albert, laveur aux bains municipaux, rue de Rivoli, 10, et Coupleux Gabrielle, conductrice, rue du Virolois, 140.

Mariages. — Delmotte Louis, mécanicien, et Flament Reine, sans profession. — Delespierre Jean-Baptiste, employé, et Vincent Charlotte, cuisinière.

SAVON du CONGO Exiger le nom Victor VAISSIER 510-4.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

UN EMULE DE BIDEGAIN. — Il s'agit d'un personnage à double face habitant Roubaix, et qui vient de s'aboucher à un conseiller municipal de Croix, courtier électoral permanent de l'Union Sociale et Patriotique, pour fournir à cet individu les originaux des lettres qui ont été lues en séance du Conseil municipal et publiées ensuite dans le « Journal de Roubaix » de ce matin.

Nous ne donnons pas le nom de ce Bidegain n° 2, copain du sieur Dubourg, mais le public verra bien que le moyen employé pour discréditer un adversaire politique est profondément méprisable.

Un ami présent à la séance du Conseil municipal, hier soir, affirmait, ce matin, que le « Nationaleux » Dubourg si plein de morgue au milieu de ses collègues lui avait fait l'effet d'un enfonceur de portes ouvertes et il ajoutait que les mœurs de l'Arabe ne suffisent pas toujours pour faire la leçon aux autres.

Ce citoyen est dans le vrai, mais il faut bien qu'il reconnaisse aussi que des faits semblables ne peuvent que rehausser le mérite de celui qu'on vise et notre excellent maire ne s'en portera pas plus mal aujourd'hui que demain.

On ne désire qu'une chose, courtier Dubourg, c'est que votre courage égale celui du citoyen que vous insultez avec tant d'arrogance.

Un Socialiste Indépendant,
Membre de la Section du Crêchet.

CONSEIL MUNICIPAL. — *Séance du 30 juin (suite).* — Ont été considérés comme absents MM. Forter, adjoint, Debock et Dobin. Ces messieurs étaient présents.

Une erreur nous a fait dire aussi que c'est M. Haluin qui a présidé en l'absence du maire ; c'est M. Debry, doyen d'âge, qui a remplacé M. Desbarbieux au fauteuil.

Ordre du jour :

16. Châlet-bains. — Situation créée par l'entreprise Delpierre.

M. le Maire fait le récit des faits qui ont provoqué la fermeture momentanée du Châlet-Bains voqué la fermeture momentanée du Châlet-Bains. Il relate les responsabilités encourues par un entrepreneur. A ce sujet il donne lecture de l'arrêté de mise en demeure notifié à cet entrepreneur. Il ajoute qu'un arrêté de mise en régie suivra, si l'entrepreneur en question n'obtempère pas aux ordres de l'administration.

17. Châlet-Bains. — Approbation des décomptes de la réception définitive.

Le Conseil arrête les décomptes des entrepreneurs et les approuve. Ces décomptes sont réglés comme suit :

1er lot : Emblans 5.845 fr. 40. — 2e lot : Chantry 545 fr. 55. — 3e lot : Thibaut 573 fr. 11. — 4e lot : Ruyssehart 4.215 fr. 15. — 6e lot : Lempereur 1.712 fr. 81.

18. Ouverture d'une rue donnant accès au cimetière. — Etat de la question.

M. le maire renseigne le Conseil sur les retards apportés à la solution de cette affaire.

Le Conseil central d'hygiène ne s'est pas prononcé favorablement, à cause du peu de distance existant entre les clôtures du cimetière et le tracé de la rue. La distance réglementaire est fixée à cent mètres.

M. le préfet n'a pu, en conséquence, approuve M. le Préfet n'a pu, en conséquence, approuvrr le projet. Cette affaire a été néanmoins reprise, de nouvelles démarches ont été faites à la préfecture et il faut espérer qu'on finira par aboutir.

19. Logements et indemnité de logement pour plusieurs maîtresses adjointes.

Le Conseil accorde une indemnité de logement à Mme eymersch, sous-directrice à l'école de Mme Jacquet.

Il adopte également les conclusions du rapport tendant à fournir un logement pour y recevoir Mlles Lefebvre, Debeire, Vandendriessche et Ledent, maîtresses adjointes. Une maison sera louée, dans ce but, à proximité de leurs écoles.

20. Nouvelles propositions de la Cie Desclée, pour l'éclairage de la ville et des particuliers.

M. le Maire fournit quelques explications et dit que la question est trop importante pour être discutée au pied levé. Il demande le renvoi de cette affaire à la commission compétente. — Adopté.

21. Elévation du commissariat de police de la 4e à la 3e classe. — Avis à donner.

Le Conseil émet un avis très favorable et vote un supplément de traitement de 600 fr., de manière à assurer les émoluments qui correspondent à la 3e classe.

22. Dépenses imprévues. — Le maire donne le détail des dépenses effectuées du 4 mars au 23 juin. Ces dépenses s'élèvent à 73 fr. Approuvé.

23. Protestation concernant la suppression des arrêts de plusieurs trains en gare de Croix.

M. le maire dit qu'il a reçu un grand nombre de plaintes concernant ces changements qui ont jeté la perturbation dans notre milieu industriel et commercial.

Notre devoir, ajoute-t-il, est d'intervenir, et il y a lieu d'émettre un vœu énergique pour que la Cie du Nord rétablisse les arrêts qu'elle a supprimés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, laisse à l'administration communale le soin de rédiger ce vœu qui sera transmis immédiatement à qui de droit.

24. Vœu relatif au sectionnement électoral de Croix.

L'exposé ci-dessous est lu au Conseil :

La situation actuelle vous a prouvé ce qui est résulté de l'œuvre de MM. Chatteleyn, Motte et Roussel.

Rien, en effet, ne démontrait l'utilité pour Croix d'être divisé en trois sections distinctes.

Est-ce que l'ancien Conseil municipal, par ses délibérations des 1er avril 1891 et 19 juin de la même année, n'avait pas demandé formellement le maintien de l'unité de liste ?

Malgré cette démarche de protestation unanime les champions du parti rétrograde ont eu gain de cause au Conseil général et le sectionnement fut décrété.

Sans vouloir entrer dans des considérations mesquines, n'envisageant que l'intérêt communal et le moyen d'avoir une représentation locale qui soit l'image des véritables sentiments de notre commune, nous vous demandons de vouloir bien émettre un vœu motivé afin de faire disparaître le sectionnement qui est, un non sens pour Croix.

Cet exposé est adopté à l'unanimité par la majorité.

A ce moment des clameurs s'élèvent dans le groupe de la minorité cléricale, qui se sent touchée par ce coup droit.

La rage des adversaires de l'administration communale est à son comble et des colloques s'établissent entre les membres de la majorité et les nommés Dubourg, Deleporte et Cie.

Le calme se rétablit et la séance continue.

25. Hospice. — Petits ménages.

M. le Maire fait connaître le montant de la dépense d'instalation de locaux. La commission de l'Hospice a déjà pris une délibération. Le Conseil émet un avis favorable.

24 *bis.* Boulevard Hannart.

La pétition de MM. Hannart, Lepers, Leroy et autres industriels concernant les rectifications et l'achèvement de cette voie de communication est lue au Conseil municipal.

Cette assemblée décide qu'il y a lieu de donner satisfaction aux signataires de cette pétition de manière à ouvrir à la circulation et aux besoins de l'industrie locale qui ne demandent qu'à se développer, une artère reliant Croix à Wasquehal.

Le Conseil décide, en outre, que la délibération du mois de mai 1901 devra être considérée comm du mois de mai 1901 devra être considérée comme nulle et non avenue.

Le Conseil abordant ensuite le chapitre des questions divrses, M. Dubourg demande la parole.

Dans un langage plein d'arrogance, ce conseiller de la minorité fait le procès de la Commission administrative de l'Hospice et réédite les grossièretés dont il s'était déjà servi au commencement de la séance et que nous n'avions pas relevées.

Il attaque ensuite le maire avec la dernière violence sur des faits mensongers.

Un véritable tumulte s'ensuit et la séance est levée à 10 heures un quart.

HARMONIE MUNICIPALE. — Réunion au local aujourd'hui dimanche, à 3 heures, pour le concert de quartier.

Cours de solfège et d'instruments à l'heure habituelle.

ETAT-CIVIL. — *Décès.* — Jeanne Demailly, 22 ans, piqurieère, rue de l'Allumette, 12.

WATTRELOS

ACIDENT DU TRAVAIL. — A la Brasserie l'Union-Roubaix, M. Descamps Henri, a été blessé par un sac de malt du poids de 80 kg.

Huit à dix jours de repos.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. le receveur des contributions indirectes prévient les débitants de boisson de Wattrelos qu'il se rendra à la mairie de cete localité les lundis 10 et 17 juillet, pour la perception des licences.

EN JUSTICE. — Le sieur Julien Desrumaux, charbonnier, a été condamné à 5 fr. de dommages-intérêts pour diffamation envers M. Deprimer Pierre, conseiller municipal du Sapin-Vert.

ECOLE CRETINIER. — Par arrêté préfectoral du 27 juin, est approuvé le projet d'agrandissement de l'Ecole du Crétinier.

Les travaux seront mis en adjudication le 17 juillet.

ÉTAT CIVIL. — *Naissances.* — Fernand Verbrugghe, rue du Touquet. — Paul Herminet, Beck. — Jeanne Crohin, rue du Rivage, 67. — Raymonde Castel, rue des Trois-Pierres.

Décès. — Sidonie Dancette, 66 ans 5 mois, ménagère, rue de l'Hôpital. — Gisèle Herman, 1 mois, place du Moulin, 87. — Colette Vandewalle 77 ans 5 mois, sans profession, rue du Mont-à-Leux, 16. — Henri Lecroart, 2 ans 2 mois, rue Thiers.

MOUVAUX

AU FEU. — Vendredi, vers 8 heures et demie, le tocsin annonçait un incendie. On s'était un peu trop hâté. C'était la ferme Décottignies, du Blanc Ballot, sur le territoire de Tourcoing, qui brûlait. Les dégâts sont du reste peu imprtants. Mille francs envirn.

CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal se réunira mardi soir, à 8 heures, pour délibérer sur une seule question portée à l'ordre du jour et pour laquelle le huit clos sera réclamé. Compte de l'architecte Deheene.

LANNOY

COMMISSION MUNICIPALE. — La commission des travaux se réunira à la mairie, le lundi 3 juillet, à cinq heures du soir.

ASCQ

ATTELAGE DE CHIENS. — La gendarmerie de Lannoy a dressé une contravention à M. Vandenhède, marchande de chiffons, à Toufflers, pour infraction au règlement relatif à l'attlage des chiens.

LYS

UNE CONFERENCE MUTUALISTE. — La Solidarité du Nord et du Pas-de-Calais (société de secours mutuels fondée à Roubaix en 1897 sous le nom de Solidarité Artistique), organise pour aujourd'hui dimanche 2 juillet 1905, à 4 h. 1/2 du soir, une conférence mutualiste, dans la salle de M. Richard Desrumaux, estaminet de la Motte-au-Bois, rue du Bois, à Lys-lez-Lannoy. Les sujets traités seront : les Bienfaits de la Mutualité, par M. Eugène Willem, président de la société ; M. Léon Riger traitera de l'Economie sociale : Association du capital et du travail ; Accaparement.

HEM

LA VERSION DU GENDRE. — Nous recevons la lettre suivante que notre esprit d'impartialité nous fait un devoir d'insérer :

Monsieur le Rédacteur en Chef
du journal l' « Egalité »,

Monsieur,

Ayant lu dans votre estimable journal sous la rubrique : « En Famille », dans le journal daté du 28 juin, que j'avais été chez ma belle-mère pour la battre veuillez rectifier s. v. p. C'est Mme Denise, mère, qui est venu chez moi réclamer ce qui ne lui appartient pas ; par conséquent, elle s'est permis de battre sa fille, puisque j'ai les témoins à l'appui.

Comptant sur votre bienveillance, recevez, Monsieur, mes salutations.

DUFERMONT

témoin
HUMBERT Louis,
Conseiller Municipal.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE St-OMER

NORTKERQUE

ASSASSINAT D'UNE OCTOGENAIRE. — Une pauvre vieille mendiante, âgée de 80 ans, nommée Ismérée Limousin, veuve Maubert, a été trouvée étranglée au commencement de la semaine dernière, dans une pauvre masure qu'elle habitait sur la route de Notkerque au canal de Calais.

Le maire fut informé de l'assassinat. Mais comptant sur M. le docteur Maguin pour prévenir les autorités du crime commis, il ne s'en inquiéta pas davantage. Ce ne fut que le mercredi que la gendarmerie fut prévenu.

Les plus graves soupçons pesant sur un ouvrier de ferme, un nommé Ildefonse Evrard, habitant à la Nouvelle-Eglise, les gendarmes se rendirent à son domicile pour l'interroger. Ses soupçons étant contradictoires, il fut mis en état d'arrestation. Evrard est un individu d'une très mauvaise réputation. Lorsqu'il est ivre, il n'est plus maître de ses passions et ressemble à une véritable brute. Personne ne doute que ce soit lui l'assassin, non seulement de la veuve Maubert, mais encore du vieux Bulot, assassiné il y a environ 6 mois.

Evrard a été écroué à la prison de Saint-Omer. Il a choisi Me Bellanger comme défenseur.

TOUT LE MONDE SAIT
que loin de désaltérer
LES BOISSONS SUCRÉES EXCITENT LA SOIF.
Si vous voulez vous désaltérer
immédiatement et agréablement
PRENEZ UN QUINQUINA
Banyuls-Trilles à l'Eau
Dans tous les Cafés et les bons Estaminets
C'EST L'APERITIF D'ETE
par excellence
Exigez l'étiquette sur la bouteille
579-4

LA VIE SPORTIVE

Les Courses

Courses à Auteuil

— Aujourd'hui dimanche 2 juillet :

1° PRIX MAGENTA. — (Steeple-chase, — à vendre aux enchères publiques) 3,000 fr. — 3.500 mètres.

2° PRIX D'ESSAI. — (Course de haies). — 15.000 fr. — 2.800 mètres.

3° PRIX SAINT-SAUVEUR. — (Seteple-chase). — 15.000 fr. — 4.500 mètres.

4° STEEPLE-CHASE MILITAIRE. — (Hors série). — Objets d'art. — 4.000 mètres.

5° PRIX REUGNY. — (Steeple-chase : 4e série). — 5,000 fr. — 3.500 mètres.

6° PRIX DE CHANCEAUX. — (Course de haies). — 4,000 fr. — 2,800 mètres.

PRONOSTICS DES JOURNAUX

Du *Jockey* (Vigilant) : 1. Pas d'indications. — 2. *Avril II,* Roi du Monde. — 3. *Knicknack,* Le Hallier. — 4. (Pas d'indications). — 5. *Lavandier II,* Maritime. — 6. *Emen,* Assam.

D'*Auteuil-Longchamp* (War-Dance) : 1. *Ecurie Fischof,* Argument. — 2. *Cinéas,* Avril II. — 3. *Canard.* — 4. (Pas d'indications). — 5. *Lavandier II,* Astuce. — 6. *Assam,* Ecurie Davis.

(Voir à notre DERNIERE HEURE les pronostics des journaux paraissant à Paris ce matin).

LA PECHE

A ROUBAIX

Concours de pêche.

Concours de pêche organisé par la Société « Les Vrais Pêcheurs de poissons blancs ». — Un concours de pêche en deux séries, nombre et poids, aura lieu près du Pont de la Vigne, le 14 juillet courant, à 10 heures du matin.

Les inscriptions seront reçues chez M. Dubus, cabaretier, Grand' Rue, 277.

Les amateurs âgés de plus de 16 ans doivent se faire inscrire du Samedi 8 juillet au vendredi 14 juillet, à neuf heures du matin.

Les prix suivants seront distribués : 1. Aux pêcheurs qui prendront le plus grand nombre de poissons : 1er prix, 25 francs en espèces ; 2e 20 fr. ; 3e 15 fr. ; 4e 10 fr. ; 5e 5 fr. 6e 5 fr. ; 7e 4 fr. ; 8e 4 fr. ; 9e 3 fr. ; 10e 3 fr. ; 11e 2 fr. ; 12e 2 fr. ; 13e et 14e 1 fr.

2. Aux pêcheurs qui prendront les poissons les plus lourds : 1er prix 25 francs en espèces ; 2e 20 fr. ; 3e 15 fr. ; 4e 10 fr. ; 5e et 6e 5 fr. ; 7e et 8e 4 fr. ; 9e et 10e 3 fr. ; 11e et 12e 2 fr. ; 13e et 14e 1 fr.

LES TIRS

A ROUBAIX

Le Grand Prix Cycliste de Roubaix (9 juillet, 10e année). — Le dimanche 9 juillet, sera couru le Grand Prix de Roubaix, immédiatement après le Grand Prix municipal de Paris.

Cette réunion de gala, étant donnée au profit des pauvres, elle sera donc à la fois une grande manifestation sportive et une fête de bienfaisance.

Un lot de coureurs, digne des plus grandes réunions de la capitale, s'y rencontrera ; la liste des prix est du reste, aussi alléchante que possible. Notre nouveau champion national, Poulain, l'un des triomphateurs du Grand Prix de Paris ; Schilling, le champion hollandais ; Friol, champion de France 1904 ; Piard, l'ex-champion du monde amateurs, etc., etc., sont engagés.